

Biodiversité et changement climatique : *The Shift Project* défend une vision coordonnée

Note d'analyse et proposition à destination des pouvoirs publics

Au regard de ses conséquences potentielles et des engagements internationaux pris par la France, le gouvernement a fait de la lutte contre le réchauffement climatique une priorité nationale. *The Shift Project* souhaite rendre encore plus concret et opérationnel cet engagement en intégrant ce combat dans la définition des missions des différentes agences de l'État.

Dans le cadre du projet de loi portant la création de l'Office Français de la biodiversité, actuellement discuté au Sénat, *The Shift Project* a tenu à rappeler les liens étroits qui existent entre le climat et la biodiversité. Il souhaite ainsi que l'Office français de la biodiversité tienne compte du dérèglement climatique dans ses actions en faveur de la biodiversité.

Pourquoi articuler la biodiversité avec les enjeux du climat ?

Au regard de ses conséquences potentielles et des engagements internationaux pris par la France, le gouvernement a fait de la lutte contre le réchauffement climatique une priorité nationale. *The Shift Project* souhaite rendre encore plus concret et opérationnel cet engagement en intégrant ce combat dans la définition des missions des différentes agences de l'État.

Dans le cadre du projet de loi portant la création de l'Office Français de la biodiversité, actuellement discuté au Sénat, *The Shift Project* a tenu à rappeler les liens étroits qui existent entre le climat et la biodiversité. Il souhaite ainsi que l'Office français de la biodiversité tienne compte du dérèglement climatique dans ses actions en faveur de la biodiversité.

Les bouleversements climatiques constituent une des causes profondes de la perte dramatique de biodiversité actuellement observée. Les écosystèmes font face à un environnement changeant si rapidement que certains organismes vivants ne peuvent s'adapter. Par exemple, l'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes (inondations, vagues de chaleur, tempêtes, etc.), l'évolution des régimes hydriques locaux ou encore la modification de l'acidité ou de la salinité des milieux marins perturbent les grands équilibres écologiques. Ces perturbations entraînent de nombreux phénomènes : migration des espèces, appauvrissement du réseau trophique, espèces végétales et animales menacées d'extinction...

Mais la dégradation de la biodiversité, à son tour, accroît elle aussi le réchauffement climatique. Entre autres, l'effondrement du phytoplancton menace le réservoir de captation de CO₂ que constituent les océans, ainsi que leur oxygénation. Ou bien encore, la déforestation réduit le stockage du CO₂ par les écosystèmes naturels (capacité qui leur vaut l'appellation de « puits de carbone » naturels), tandis que la baisse des rejets de vapeur d'eau des forêts, qui influe à la baisse sur la présence de précipitations dans les terres, ce qui vient encore renforcer la modification des régimes hydriques déjà en cours pour des raisons climatiques et réduire la capacité d'adaptation aux effets du changement climatique.

Il est ainsi juste de penser que traiter la biodiversité sans la mettre directement en relation avec la question climatique serait à minima traiter un symptôme sans remonter à l'une de ses causes principales.

La problématique du climat est de plus en plus prégnante dans les domaines d'action attribués au futur Office français de la biodiversité, par exemple pour les acteurs de l'eau. Aussi la nécessité de coordonner les politiques publiques de préservation de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation du changement climatique devient-elle de plus en plus manifeste. L'objectif de neutralité carbone, qui implique le développement de « puits de carbone » (pour absorber du CO₂ afin de compenser, à terme, les émissions anthropiques les plus difficiles à éviter), rend encore plus nécessaire cette coordination. En témoigne par exemple le besoin, exprimé au quotidien par les acteurs du monde agricole, de penser les politiques de l'eau en lien étroit avec celles d'adaptation au changement climatique, et ceci dans un contexte où les activités agricoles sont elles-mêmes appelées à participer à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La biodiversité et le climat sont intimement liés, en pratique. Lorsque la préservation de l'un entre en conflit avec la préservation de l'autre, les conséquences sont contreproductives et économiquement inefficaces.

Comme l'a rappelé le ministre de la Transition écologique et solidaire François de Rugy dans sa réponse à l'« Affaire du siècle », certains opposants à la transition écologique s'appuient abusivement sur l'argument de la protection de la biodiversité pour retarder ou bloquer des travaux sur des infrastructures nécessaires à la transition écologique (aménagements ferroviaires ou fluviaux pour le transport, projets d'énergie renouvelable, etc.). Cette stratégie de blocage est rendue plus facile par le manque de coordination actuel entre le traitement des questions climatiques et celui de la protection de la biodiversité dans les services de l'État.

La lutte contre le réchauffement climatique et pour la préservation de la biodiversité sont deux manières de contribuer à la préservation des conditions de vie sur Terre : une problématique aux enjeux complexes, et qui doit être traitée dans sa globalité. Ce n'est qu'à cette condition que des réponses efficaces à long terme pourront être concrètement apportées à la bonne échelle, et que sera permise l'adhésion pleine et entière des citoyens.

En proposant au futur Office français de la biodiversité d'adopter une vision de la biodiversité articulée dès le départ avec les enjeux du climat, *The Shift Project* souhaite permettre un traitement efficace et au plus près des équipes de ces questions si importantes, sans renoncer à la mitigation d'aucune des deux menaces majeures que nous connaissons : le dérèglement climatique et la perte de biodiversité.

Intégrer le changement climatique les statuts de l'Office français de la biodiversité : une proposition d'amendement

**Projet de loi portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement
(n° 274)**

AMENDEMENT Présenté par ...

Article 1^{er}

Après les mots « ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau », compléter l'alinéa 5 par les mots suivants :

« en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique : »

OBJET

La protection de la biodiversité est une priorité incontestable pour assurer la résilience des écosystèmes naturels, dont dépend toute forme de vie et par voie de conséquence, toute activité économique.

Cette politique doit impérativement être menée en coordination avec la politique de lutte contre le réchauffement climatique consacrée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui a été affirmée comme étant une priorité nationale.

En cas de conflit entre ces deux politiques, l'arbitrage technique doit être réalisé au plus tôt au sein de la nouvelle entité, afin de concilier les objectifs de court et long terme de l'une et de l'autre, et éviter de solliciter un arbitrage ministériel.

Biodiversité et stabilité climatique sont étroitement liées. Le réchauffement climatique accélère la perte de biodiversité, alors que celle-ci est un facteur important pour l'équilibre climatique. En effet, les écosystèmes naturels riches constituent des « puits de carbone » qui absorbent les gaz à effet de serre. Ils sont donc une composante essentielle du plan national pour atteindre l'objectif de « neutralité carbone », qui implique l'absorption de CO₂ pour compenser, à terme, les émissions anthropiques les plus difficiles à éviter.

Le besoin de coordination est réel, comme en témoigne le besoin, notamment exprimé par les acteurs du monde agricole, de penser les politiques de l'eau en lien étroit avec celles d'adaptation au changement climatique, et ceci dans un contexte où les activités agricoles sont elles-mêmes appelées à participer à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il est donc impératif de penser la protection de la biodiversité en lien avec la lutte contre le changement climatique, afin d'éviter la mise en place de mesures favorisant l'une, mais nuisant à l'objectif global de préservation de conditions de vie et de développement soutenables à long terme. Lorsque la préservation du climat entre en conflit avec la préservation de la biodiversité, les conséquences sont contreproductives et économiquement inefficaces.

The Shift Project tient à remercier particulièrement les bénévoles de l'association *The Shifters* pour leur relecture et commentaires sur cette note. Le contenu de cette note n'engage que *The Shift Project*. Les interprétations, positions et recommandations y figurant ne peuvent être attribuées aux relecteurs.

THE SHIFT PROJECT

The Shift Project est un think tank qui œuvre en faveur d'une économie post-carbone. Association loi 1901 reconnue d'intérêt général et guidée par l'exigence de la rigueur scientifique, notre mission est d'éclairer et influencer le débat sur la transition énergétique en Europe. Nos membres sont de grandes entreprises qui veulent faire de la transition énergétique leur priorité.

Contact presse : Jean-Noël Geist, Chargé des affaires publiques et de la communication
+ 33 (0) 6 95 10 81 91 | jean-noel.geist@theshiftproject.org